

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 JUIN 2012**

➤ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Il a été décidé d'accorder aux associations communales les subventions suivantes :

- A.C.S.R. de Macheren	1 200.00 €
- A.S.C.P.E.	700.00 €
- Macheren Sans Frontières	1 200.00 €
- Association des locataires Néolia	550.00 €
- U.N.I.A.T.	200.00 €
- Association des Boulistes	550.00 €
- Amateurs de Jardinage	600.00 €
- Ouvriers et Mineurs de Petit-Ebersviller	700.00 €
+ subvention exceptionnelle 80 ^{ème} anniversaire	300.00 €
- Ouvriers et Mineurs de Macheren	700.00 €
- Association de l'Ecole Maternelle	600.00 €
- E.S.M.P.E.	8 800.00 €
+ subvention exceptionnelle école arbitrage	750.00 €

ainsi que 90 € au Secours Populaire Français, 90 € à la Croix Rouge, 90 € à la Conférence Saint-Vincent de Paul, 90 € aux Restos du Cœur et 90 € à l'Association de Pêche le Brochet de Lachambre.

➤ **RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFS**

L'assemblée a décidé de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2011, le tarif du repas de la restauration scolaire à :

4.82 € pour les personnes relevant de la tranche A

4.93 € pour les personnes relevant de la tranche B

5.04 € pour les personnes relevant de la tranche C

➤ **TRANSLATION DU CIMETIERE SITUE A L'ARRIERE DE L'EGLISE DE PETIT-EBERSVILLER**

Depuis le 1^{er} janvier 1973, le cimetière situé autour de l'Eglise de Petit-Ebersviller (délibération du conseil municipal de Macheren du 28 février 1975) est fermé. La partie avant de ce cimetière donnant sur la rue du Centre a fait l'objet d'une translation et a été aménagée depuis en espace public alors que la partie arrière a été laissée en l'état et que seules quelques concessions sont aujourd'hui encore entretenues.

Ainsi, l'assemblée a décidé de procéder à la translation de cette partie arrière du cimetière et dans laquelle plus aucune inhumation n'a eu lieu depuis 1971, vers le cimetière communal rue du Chemin de Fer.

En vertu de l'article R 2223-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les titulaires de concessions funéraires auront le droit d'obtenir une concession de durée et de superficie équivalentes à celle qui leur avait été octroyée dans l'ancien cimetière. Les opérations de creusement des fosses, d'exhumation, de transfert des corps et de ré inhumation seront intégralement pris en charge par la Commune. Resteront à la charge des concessionnaires, les frais afférents au transfert des monuments funéraires, à leur démolition et à leur reconstruction, ainsi que les éventuelles dépenses de pompes funèbres.

➤ **REMBOURSEMENT ASSURANCE**

Le Conseil Municipal a accepté les indemnités proposées en réparation de dégâts provoqués lors d'accident de la circulation, à savoir :

- 261.68 € pour un véhicule qui a percuté, le 7 avril 2012, un tuyau de descente de gouttière de la grange communale au Centre Village de Petit-Ebersviller ;
- 557.52 € pour un véhicule qui a percuté, le 8 avril 2012, un panneau de signalisation, rue du Wenheck et a endommagé l'espace vert.

➤ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN**

le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Naborien, ci- après :

II) GROUPES DE COMPETENCES OBLIGATOIRES :

2^{ème} Groupe : Politique du Logement et du Cadre de Vie :

- Elaboration et Mise en Œuvre d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire.
- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat sur le territoire communautaire.

III) GROUPES DE COMPETENCES FACULTATIVES :

- Nouvelles Technologies : Etude, réalisation et gestion de réseaux de haut- débit et très haut-débit sur le territoire communautaire.

➤ **ACQUISITION DE TERRAIN.**

Afin de procéder à une régularisation de l'emprise actuellement occupée par la clôture du cimetière de Petit Ebersviller, il a été décidé d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 204 m² moyennant le prix de 500 €. Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la Commune.

➤ **RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité au service animation pour l'encadrement des Centres de Loisirs sans Hébergement et au service technique pour l'entretien des espaces verts durant la saison estivale.

Ces agents assureront des fonctions d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe ou d'adjoint technique de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet.

Pourront également être recruté, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

➤ **RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES**

L'assemblée a pris acte de la présentation qui lui a été faite des rapports établis par :

- le Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2011
- le Syndicat d'Assainissement des 3 Vallées sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement en 2011
- le Syndicat d'Aménagement de la Nied allemande sur ses activités pour l'année 2011

➤ **VALORISATION D'UN CHANTIER PEDAGOGIQUE – ETUDE DE FAISABILITE**

Il a été décidé de confier à l'Office National des Forêts la réalisation d'une étude de faisabilité pour la valorisation d'un sentier pédagogique entre la Place du Séquoia à Macheren et le sentier existant venant de Petit-Ebersviller.

Le coût de cette prestation s'élèvera à 3 348.80 € TTC et comprendra notamment l'inventaire du site, une proposition de signalétique et mobilier en fonction de l'inventaire réalisé et un diagnostic sanitaire et sécuritaire des arbres afin d'assurer la sécurité des usagers.

➤ **AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SURELEVE ET CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT AU CARREFOUR RUE DU LAVOIR RUE DES JARDINS – DEMANDE DE SUBVENTION**

L'assemblée a décidé de réaliser, conjointement aux travaux de viabilisation d'une portion de la rue des Jardins, l'aménagement d'un plateau surélevé et la création de places de stationnement au carrefour entre la rue du Lavoir et la rue des Jardins. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 74 262.94 € H.T. pour lesquels il a été décidé de solliciter auprès du Conseil Général de la Moselle une subvention au titre des Amendes de Police.

MACHEREN, le 11 juillet 2012
Pour Le Maire
L'Adjoint Délégué

D. THIRY